



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Photographie

Question écrite n° 48112

Texte de la question

M. Alain Poyart attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la demande, répétée depuis des années, des photographes professionnels de voir cesser la concurrence déloyale causée par certaines administrations et services publics qui mettent à la disposition des usagers des cabines automatiques pour photographies d'identité. En effet, ces implantations ne font qu'accroître la distorsion de concurrence dont sont victimes les artisans photographes qui, pour leur part, sont assujettis à des obligations et à des charges, exercent un véritable métier attesté par une qualification acquise au terme d'une formation menacée par ailleurs. Déjà durement concurrencés sur « l'aval » de leur profession par l'automatisation du développement des films et l'impact de la grande distribution, les photographes professionnels se voient menacés dans le cœur de leur activité, la prise de clichés pour les particuliers, par des non-professionnels. Il lui demande d'intervenir pour que les services administratifs qui relèvent de son autorité mettent fin à ces pratiques de concurrence déloyale.

Données clés

Auteur : [M. Poyart Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48112

Rubrique : Arts plastiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 643